

Communiqué de presse

Grippe saisonnière

Les pharmaciens ont déjà dispensé 10 % de vaccins en plus que l'an dernier

BRUXELLES, le 16 novembre 2021 – Les pharmaciens belges ont déjà dispensé près de 1,72 million de vaccins contre la grippe aux personnes désireuses de se faire vacciner. C'est 10 % en plus que l'an dernier à la même date ! C'est surtout un chiffre encourageant étant donné que l'épidémie de grippe pourrait être intense cette année et que nos services de soins sont déjà épuisés par la COVID-19. Il est donc essentiel que le plus grand nombre possible de personnes à risque se fassent vacciner à temps. C'est aussi le message que les pharmaciens répètent au quotidien à nos compatriotes.

« Les pharmaciens belges entendent contribuer à la santé publique en assumant pleinement leur responsabilité dans la promotion de la vaccination contre la grippe, explique Koen Straetmans, le président de l'APB. Cette année, les pharmaciens peuvent dispenser directement le vaccin aux citoyens. Cela a un effet très positif, mais nous devons encore faire grimper le taux de vaccination. »

Cette année, il est encore plus simple de se faire vacciner contre la grippe : en effet, depuis le 1^{er} octobre, vous pouvez aller chercher le vaccin directement chez votre pharmacien, sans ordonnance médicale. Vous n'avez plus qu'à vous rendre ensuite chez votre médecin pour vous y faire vacciner. De plus, le vaccin est largement remboursé aux personnes présentant un risque accru de complications liées à la grippe.

Au 15 novembre, 1.716.370 vaccins contre la grippe avaient déjà été dispensés dans les pharmacies belges, sur prescription du médecin ou du pharmacien, contre 1.554.259 à la même date l'an dernier. Soit une progression de 10 %.

La majorité des vaccins antigrippaux ont été dispensés à des personnes âgées de plus de 65 ans (1.154.621), suivies des personnes âgées de 50 à 65 ans (380.405) et des moins de 50 ans (157.254). Dans 44 % des cas, nos concitoyens sont allés chercher directement le vaccin chez leur pharmacien, qui l'a prescrit et dispensé immédiatement. Dans 56 % des cas, ils disposaient d'une prescription de leur médecin.

En Flandre, 1.164.047 vaccins ont été dispensés en pharmacie. En Wallonie et à Bruxelles, respectivement 454.424 et 97.899. Au total, 3,78 millions de vaccins antigrippaux ont été prévus cette année dans notre pays (soit 840.000 de plus que l'an dernier). Les pharmacies disposent donc de doses en suffisance pour permettre aux personnes qui le souhaitent de se faire vacciner chez leur médecin.

A propos de l'APB

L'Association Pharmaceutique Belge (APB) est la fédération nationale regroupant les unions professionnelles belges des pharmaciens d'officine indépendants. A ce titre, elle représente environ 90% du corps pharmaceutique en Belgique. L'APB soutient ses membres dans leur pratique quotidienne, tout en développant et valorisant l'exercice libéral de la profession de pharmacien indépendant. L'APB a pour mission de stimuler, développer et promouvoir la valeur ajoutée du pharmacien d'officine au bénéfice de la santé et des intérêts du patient de manière à contribuer à une meilleure santé publique.

Pour en savoir plus, consultez www.apb.be.

Communiqué de presse

La grippe est déjà à nos portes

En Europe, la saison grippale ne commence généralement qu'en décembre. Mais selon le Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC), l'épidémie a déjà fait son apparition en Croatie à la fin du mois d'octobre, ce qui est particulièrement tôt.

L'ECDC craint une saison grippale intense. Combinée à la pandémie de COVID-19 qui fait toujours rage, elle pourrait lourdement toucher les personnes présentant un risque élevé de complications (les personnes âgées et/ou dont l'immunité est affaiblie, etc.) et représenter une charge supplémentaire pour notre système de santé.

Faites-vous vacciner

Au sein de la population à risque, l'Organisation mondiale de la Santé recommande un taux de vaccination contre la grippe de 70 %. Nous en sommes encore loin, surtout chez les personnes à risque de moins de 65 ans, à savoir les femmes enceintes, les personnes souffrant de maladies chroniques, les parents d'enfants de moins de 6 mois et les personnes vivant sous le même toit qu'une personne à risque.

« C'est encourageant de voir que, cette année, davantage de concitoyens sont déjà sensibilisés à l'importance de se faire vacciner. Les chiffres actuels sont positifs, estime Koen Straetmans, mais il est important de poursuivre la sensibilisation, en particulier auprès des groupes à risque. Il faut vraiment faire grimper le taux de vaccination. Tous ceux qui le souhaitent peuvent se rendre directement en pharmacie pour y retirer le vaccin. En vous faisant vacciner chez votre médecin ou au travail, vous vous protégez, mais vous protégez aussi les autres ! »

Partenaire dans la campagne de vaccination

Cela fait des années que les pharmaciens belges s'investissent dans la sensibilisation de la population à la vaccination antigrippale. Grâce à leur proximité et à leur grande accessibilité, ils touchent un public que les autres circuits de soins ne parviennent pas à atteindre. Leur engagement contribue visiblement à améliorer le taux de vaccination global dans notre pays.

Partenaire clé de la campagne de vaccination contre la grippe, le pharmacien dispose donc cette année d'un atout supplémentaire pour amener nos compatriotes à se rendre chez leur médecin pour se faire vacciner. Il peut, en effet, leur prescrire et délivrer directement le vaccin contre la grippe, puisqu'une ordonnance n'est plus nécessaire pour l'obtenir en pharmacie. Nos concitoyens n'ont alors plus qu'à prendre rendez-vous chez le médecin pour se faire vacciner. En simplifiant le parcours du patient, c'est un frein important à la vaccination qui disparaît.

Pour plus d'infos :

Alain Chaspierre, porte-parole de l'APB, 0476.66.43.59 - alain.chaspierre@apb.be

A propos de l'APB

L'Association Pharmaceutique Belge (APB) est la fédération nationale regroupant les unions professionnelles belges des pharmaciens d'officine indépendants. A ce titre, elle représente environ 90% du corps pharmaceutique en Belgique. L'APB soutient ses membres dans leur pratique quotidienne, tout en développant et valorisant l'exercice libéral de la profession de pharmacien indépendant. L'APB a pour mission de stimuler, développer et promouvoir la valeur ajoutée du pharmacien d'officine au bénéfice de la santé et des intérêts du patient de manière à contribuer à une meilleure santé publique.

Pour en savoir plus, consultez www.apb.be.